

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2002-2003

DU MINISTÈRE DES FINANCES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2002-2003

DU MINISTÈRE DES FINANCES



Note

Lorsque la forme masculine est employée dans cet ouvrage, elle désigne aussi bien les femmes que les hommes. Dans ce cas, elle n'est utilisée que dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-41836-0

ISSN: 1705-1916

© Gouvernement du Québec, novembre 2003

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère des Finances, pour l'exercice 2002-2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Yves Séguin'.

Yves Séguin

Québec, novembre 2003

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Finances.

Le présent rapport fait état, notamment, des résultats atteints par le Ministère en regard des orientations et des objectifs retenus dans son *Plan stratégique 2001-2004*. De plus, le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* contient une déclaration portant sur la fiabilité des données.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in dark ink, reading "Gilles Godbout".

GILLES GODBOUT

Québec, novembre 2003

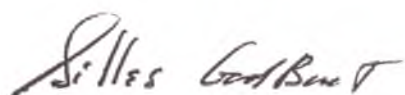
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Finances :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs et les actions déterminantes réalisées pour atteindre les résultats.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.



Le sous-ministre des Finances,

GILLES GODBOUT

Québec, novembre 2003

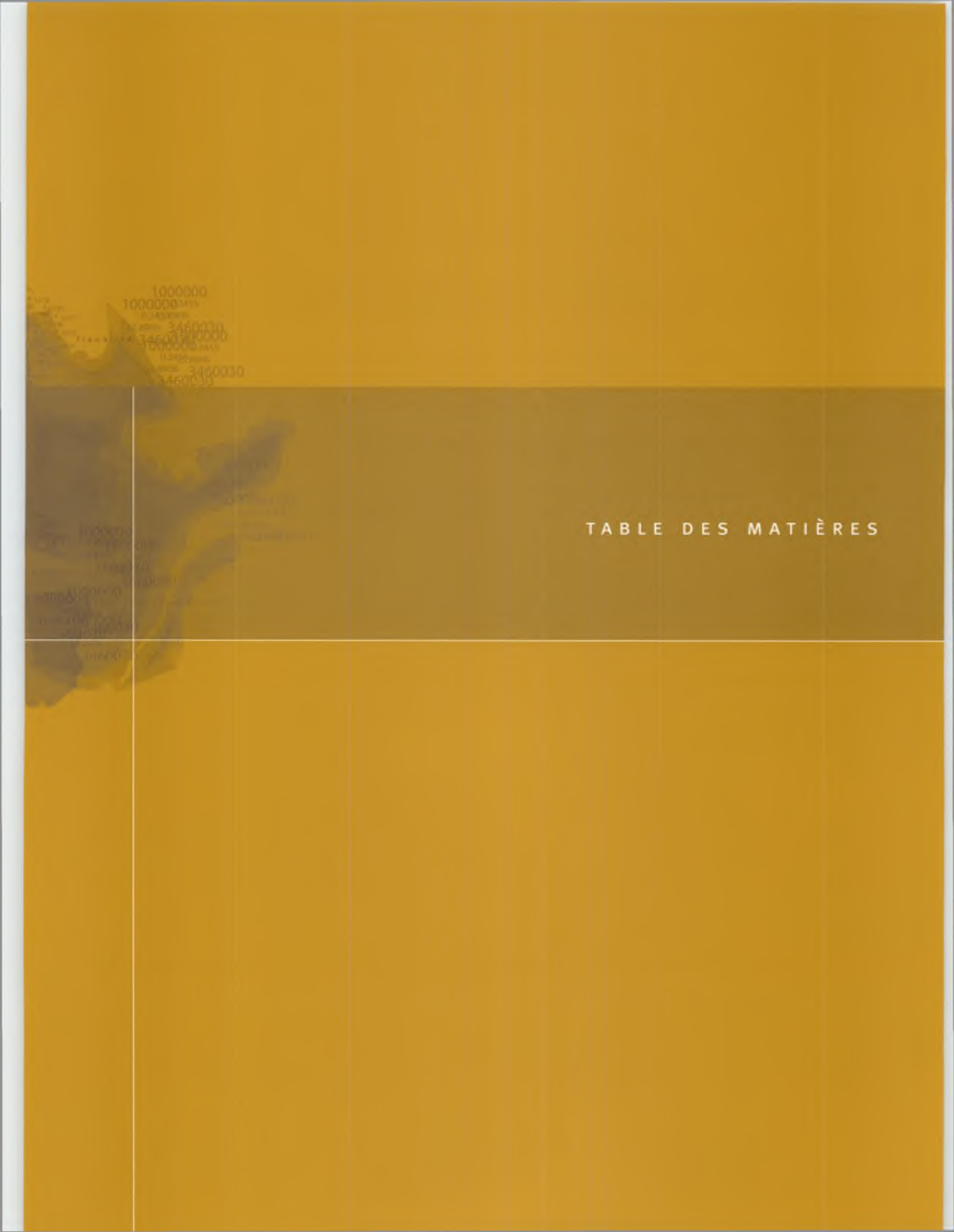


TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre	3
Message du sous-ministre	4
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	5
Préface	9
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	10
Mission, mandats et valeurs	11
Fonctions	11
Partenaires et clientèles	13
REDDITION DE COMPTES	14
Faits saillants	15
2.1 Rappel des engagements et présentation des résultats	17
2.1.1 Déclarations de services aux citoyens	17
2.1.2 Plan stratégique 2001-2004	22
Orientation 1 Assurer une saine gestion des finances publiques	24
Orientation 2 Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois	31
Orientation 3 Favoriser une fiscalité équitable et compétitive	37
Orientation 4 Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population	43
Orientation 5 Stimuler l'engagement, la responsabilisation et le développement des personnes œuvrant au ministère des Finances	47
2.2 L'utilisation des ressources	51
2.2.1 Les ressources humaines	51
2.2.2 Les ressources budgétaires	53

AUTRES RENSEIGNEMENTS	56
La politique linguistique	57
La protection des renseignements personnels	57
Les recommandations du Vérificateur général	58
ANNEXE	60
Organigramme	62

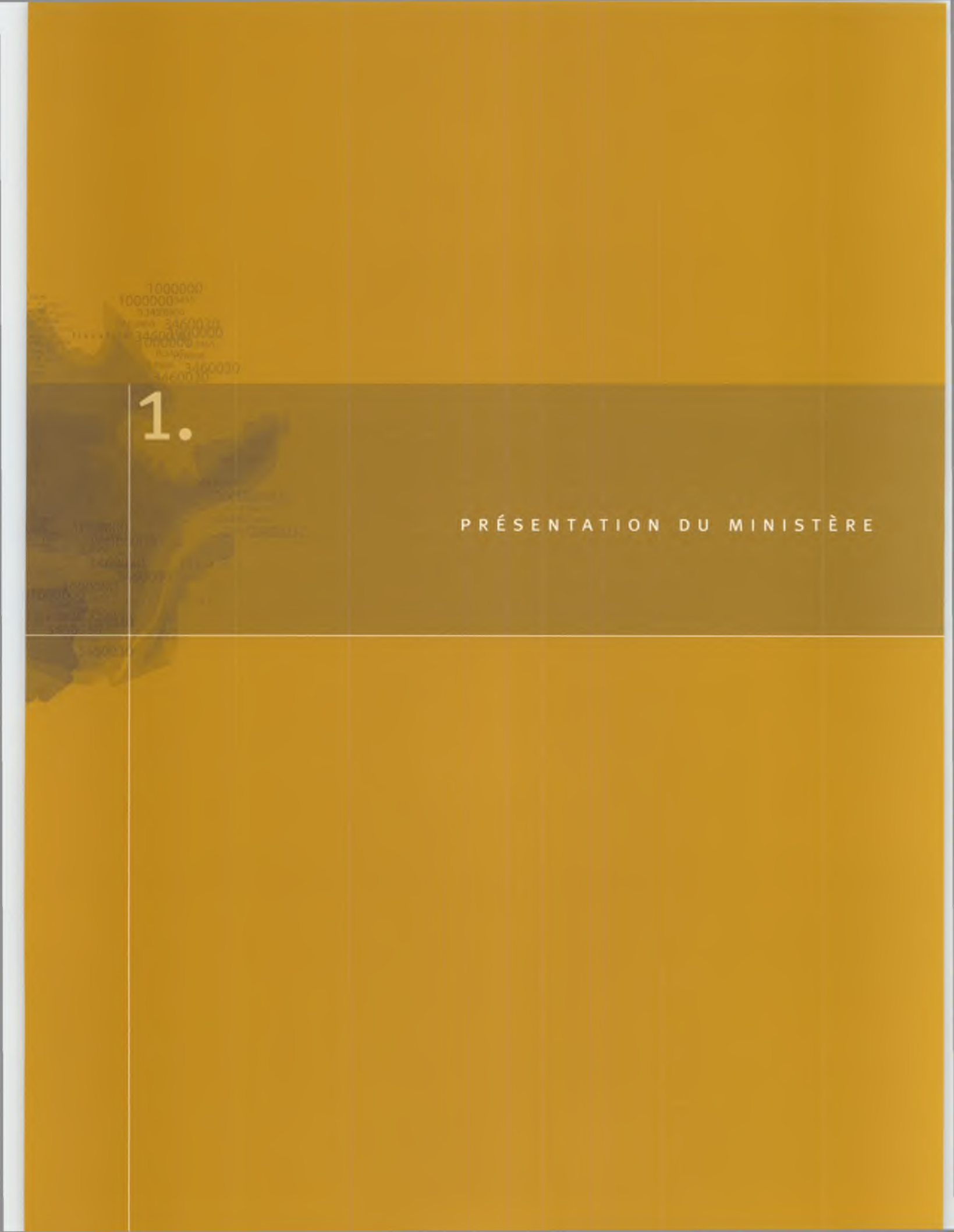
PRÉFACE

L'année 2002-2003 fut riche en termes d'activités pour le ministère des Finances. De nombreux dossiers ont été amorcés et d'autres ont été poursuivis dans le cadre des grandes fonctions du Ministère. La préparation du *Discours sur le budget 2003-2004*¹, la préparation du projet de *Loi 107 sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, la troisième et dernière phase de repositionnement du Contrôleur des finances, l'accélération des investissements publics, la conclusion des contrats de ville avec Montréal et Québec et la lutte contre le déséquilibre fiscal avec le gouvernement fédéral sont quelques-uns des dossiers sur lesquels le Ministère s'est penché.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*, ce rapport annuel de gestion présente, dans un premier temps, le ministère des Finances en faisant état de sa mission, de ses mandats et de ses fonctions². Dans un deuxième temps, il est question des actions déterminantes ainsi que des principaux résultats favorisant la réalisation des objectifs énoncés dans le *Plan stratégique 2001-2004*, le *Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003* et les déclarations de services aux citoyens. Enfin, des données sur l'utilisation des ressources humaines et budgétaires au cours de l'année sont présentées ainsi que des renseignements divers telle la politique linguistique du Ministère.

1. Déposé le 11 mars 2003, mais non adopté par l'Assemblée nationale compte tenu du déclenchement des élections.

2. Il est à noter qu'au 31 mars 2003, le ministère des Finances faisait partie du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. L'organigramme est présenté en annexe.



1.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

MISSION, MANDATS ET VALEURS

La mission du ministère des Finances consiste à conseiller et à appuyer le ministre des Finances et le gouvernement, afin qu'ils puissent assurer une saine gestion des finances publiques, financer les services offerts aux citoyens et favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse ainsi que la création d'emplois.

Son rôle d'organisme central l'amène à conseiller le ministre des Finances ainsi que le gouvernement dans les domaines budgétaire, fiscal, économique, social, financier et comptable. Il participe ainsi à l'élaboration du *Discours sur le budget* et prépare les documents qui l'accompagnent, soit le *Plan budgétaire* et les *Renseignements additionnels* sur les mesures du budget. Il fournit aussi des avis au Conseil exécutif sur les politiques et programmes proposés par les ministères et organismes. Par sa position stratégique, dans le processus de prise de décision gouvernementale, le ministère des Finances est interpellé par plusieurs grands défis posés au gouvernement.

Pour mener à bien ses activités, le Ministère peut compter sur une équipe performante de près de 800 personnes. Au cours de l'année 2002, le Ministère a entrepris une démarche de consultation auprès des employés afin de définir des valeurs communes. À la suite de ces consultations, les valeurs retenues sont : le professionnalisme, le respect, la reconnaissance et le travail en équipe.

FONCTIONS

Les grandes fonctions du Ministère sont :

Conseiller et soutenir le gouvernement dans six domaines d'intervention :

- budgétaire;
- fiscal;
- économique;
- social;
- financier;
- comptable.

Amener le gouvernement à se doter d'orientations en ces matières, notamment par le dépôt à l'Assemblée nationale du budget annuel de l'État.

Suivre, gérer et contrôler le cadre financier du gouvernement :

- en assurant le suivi et la prévision de l'économie et des revenus budgétaires;
- en proposant au gouvernement le niveau global des dépenses;
- en contribuant à l'optimisation de la perception des sommes dues au gouvernement;
- en conseillant le gouvernement en matière d'investissements en immobilisation.

Agir à titre de responsable du régime fiscal et du secteur financier, notamment en élaborant les politiques de même que le cadre réglementaire.

**Conseiller et soutenir
le gouvernement**

**Gérer le cadre financier
du gouvernement**

**Agir à titre de
responsable du régime
fiscal et du secteur
financier**

**Assumer le leadership
des relations financières
fédérales-provinciales**

Gérer, pour le compte du gouvernement, les relations financières fédérales-provinciales.

**Gérer la dette et
assurer le financement
du gouvernement**

Participer à la gestion du trésor public par la conduite de diverses activités de financement et la gestion de la dette, notamment :

- en effectuant les emprunts sur les marchés financiers;
- en gérant le Fonds consolidé, les fonds d'amortissement, la dette et le service de la dette;
- en gérant les opérations financières et bancaires du gouvernement.

**Agir à titre de
responsable
de la comptabilité
gouvernementale**

Agir à titre de responsable de la comptabilité gouvernementale :

- en donnant des services conseils;
- en produisant les rapports financiers;
- en effectuant de la normalisation et de la vigie;
- en élaborant et en donnant des cours de formation;
- en maintenant et en entretenant le système comptable (SYGBEC).

PARTENAIRES ET CLIENTÈLES

De par sa mission, le ministère des Finances est appelé à transiger avec l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement³. Il travaille de manière plus étroite avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère du Revenu et le ministère du Conseil exécutif. Alors que le ministre des Finances établit et propose au gouvernement l'enveloppe de dépenses, le Secrétariat du Conseil du trésor propose une répartition de cette enveloppe. Le ministère du Revenu, quant à lui, perçoit la plupart des revenus du gouvernement et dépose les montants dans le Fonds consolidé du revenu géré par le ministère des Finances. Le ministère des Finances collabore également aux grandes orientations gouvernementales avec le ministère du Conseil exécutif.

La clientèle du Ministère est constituée des citoyennes et citoyens du Québec, des entreprises en général et des institutions financières. Les interactions avec la clientèle se font, entre autres, par l'intermédiaire d'Épargne Placements Québec, de la Direction du développement du secteur financier ainsi que du Bureau du commerce électronique⁴.

3. Ministères et organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.

4. Depuis le 1^{er} avril 2003, l'ensemble des responsabilités assumées par le Bureau du commerce électronique ont été confiées à Investissement Québec qui relève du ministre du Développement économique et régional. Pour le présent rapport, le Bureau du commerce électronique est considéré dans les activités du ministère des Finances.



2.

REDDITION DE COMPTES

FAITS SAILLANTS

Les faits marquants de l'année 2002-2003 au ministère des Finances ainsi que les principaux résultats sont présentés dans le tableau suivant :

DÉCLARATIONS DE SERVICES

Épargne Placements Québec

- Sondage mené auprès de 1 012 personnes, sur la qualité des services, qui démontre un taux de satisfaction moyen de 98 %

Direction du développement du secteur financier

- 90 % et plus des demandes de certification, des demandes d'attestation annuelle et des recommandations ont été effectuées à l'intérieur des délais fixés
- Aucune plainte n'a été enregistrée

Plan stratégique 2001-2004 Orientation 1 FINANCES PUBLIQUES

Plusieurs travaux pour élaborer et respecter le cadre financier

Réalisation de la dernière phase de repositionnement du secteur de la comptabilité gouvernementale et concrétisation de l'approche clientèle :

- Près de 50 rencontres avec 73 ministères et organismes
- Réponse à une centaine de demandes de services conseils
- Outils de travail et de communication électronique adaptés
- 67 % de la formation a été offerte à la clientèle externe, l'objectif étant de 60 %, et 95 % des participants se sont dits plus que satisfaits

Système comptable SYGBEC

- Réponses satisfaisantes à 3 000 appels et 371 demandes de service

Réalisation d'un programme de financement de 10,7 milliards de dollars

Plan stratégique 2001-2004 Orientation 2 ÉCONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Quatorze rencontres du Comité interministériel des projets économiques

Mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Dépôt du rapport d'application de la *Loi sur les assurances*, et dépôt et sanction du projet de *Loi sur les assurances*

Coordination d'une étude du Conference Board du Canada : « Projection des équilibres financiers des gouvernements du Canada et des provinces et territoires »

Soutien à l'organisation du Forum national sur le déséquilibre fiscal

Entente avec la France pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale

**Plan stratégique
2001-2004**

**Orientation 3
FISCALITÉ**

Série de mesures pour améliorer le régime fiscal québécois

Injection de 12 millions de dollars additionnels pour la lutte au travail au noir et à l'évasion fiscale

Étude qui confirme à nouveau que le Québec présente les coûts d'implantation et d'exploitation, pour une entreprise, parmi les plus faibles des principaux pays industrialisés

**Plan stratégique
2001-2004**

**Orientation 4
PRÉOCCUPATIONS
ET BESOINS
DE LA POPULATION**

Réalisation de différentes consultations et d'une commission parlementaire pour l'encadrement du secteur financier

Rencontres et discussions avec les partenaires

**Plan stratégique
2001-2004**

**Orientation 5
RESSOURCES
HUMAINES**

3,27% de la masse salariale a été investie en formation

28 % des cadres ont participé à des cercles de gestion

Lancement de la collection ministérielle « Feuille d'argent » pour la publication des travaux de recherche des employés

Lancement d'un programme de bourses pour les étudiants universitaires de 2^e cycle

Formation de six dyades « mentor-mentoré » pour le programme de mentorat

Organisation de déjeuners-conférences pour les professionnels

2.1 RAPPEL DES ENGAGEMENTS ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur l'administration publique*, le ministère des Finances s'est fixé des objectifs à atteindre et les a rendus publics dans différents documents :

- ses trois déclarations de services aux citoyens;
- son *Plan stratégique 2001-2004*;
- son *Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003*.

La présente section fait état des différents engagements énoncés dans ces documents puis présente les actions déterminantes entreprises pour les réaliser.

2.1.1 Déclarations de services aux citoyens

Rappel des engagements

Le ministère des Finances est en contact direct avec les citoyennes et les citoyens par l'intermédiaire d'Épargne Placements Québec, de la Direction du développement du secteur financier et du Bureau du commerce électronique. Ces trois unités administratives ont produit chacune une déclaration de services aux citoyens. En voici les principaux engagements :

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

- Offrir des services fiables, confidentiels et accessibles.
- Fonctionner de manière efficace quant aux demandes de transactions.
- Donner des informations adéquates.
- Offrir un service avec courtoisie et compétence.
- Disposer de processus simples concernant les produits et services offerts.

Offre aux Québécoises et Québécois une gamme de produits d'épargne et de retraite avantageux et pleinement garantis par le gouvernement du Québec

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

- Traiter les demandes avec diligence et efficacité.
- Offrir un service personnalisé aux entreprises.
- Disposer d'informations à jour.
- S'assurer de la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis.

Offre aux entreprises du secteur financier, qui désirent instaurer de nouvelles activités admissibles aux mesures fiscales, le soutien et le suivi administratifs nécessaires en vue de l'obtention des certificats d'admissibilité et des attestations annuelles qui doivent être joints à leur déclaration de revenus

Offre aux entreprises, qui désirent s'implanter dans la Cité du commerce électronique et la Zone de commerce électronique le soutien et le suivi administratifs adéquats pour obtenir l'attestation d'admissibilité à ses programmes

BUREAU DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- Offrir un service adapté à la réalité du monde des affaires.
- Assurer à l'entreprise une gestion efficace de sa demande.
- Offrir un soutien professionnel dans la prise de décision de l'entreprise.

Il est possible de consulter les déclarations de services du ministère des Finances à l'adresse suivante : <http://www.finances.gouv.qc.ca/>

FAITS SAILLANTS**DÉCLARATIONS DE SERVICES****Épargne Placements Québec**

- Sondage mené auprès de 1012 personnes, sur la qualité des services, qui démontre un taux de satisfaction moyen de 98 %

Direction du développement du secteur financier

- 90 % et plus des demandes de certification, des demandes d'attestation annuelle et des recommandations ont été effectuées à l'intérieur des délais fixés
- Aucune plainte n'a été enregistrée

Actions déterminantes

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

En juin 2002, Épargne Placements Québec a réalisé un sondage auprès de 1 012 personnes pour évaluer chacune des dimensions de la qualité des services offerts à la clientèle. Les résultats se résument comme suit :

*Un taux de satisfaction
moyen global de 98 %*

Dimension évaluée de la Déclaration de services	Taux de satisfaction
Accessibilité	97,84 %
Compétence	98,30 %
Confidentialité	98,85 %
Courtoisie	99,79 %
Exactitude	97,85 %
Facilité	97,66 %
Rapidité	97,38 %

*Des améliorations
à plusieurs aspects du
service à la clientèle*

Depuis sa création, en 1996, la recherche de la satisfaction des clients est omniprésente à Épargne Placements Québec. L'analyse des commentaires et suggestions des clients et du personnel, aussi bien que les plaintes qui peuvent être soulevées, représentent des occasions d'amélioration qui amènent à modifier les façons de faire.

À titre d'exemples, les améliorations suivantes ont été apportées au cours de la dernière année :

- amélioration du service d'accueil des clients (avril 2002);
- amélioration de l'état de portefeuille (septembre 2002);
- ouverture d'un bureau à Montréal (janvier 2003);
- révision de la formation et des informations aux employés en fonction des suivis effectués régulièrement (sur une base continue);
- application d'un plan de motivation pour les employés (sur une base continue);
- élaboration d'attentes signifiées aux employés avec suivi des résultats (sur une base annuelle);
- amélioration de la confirmation de transaction.

De plus, Épargne Placements Québec est membre d'un groupe d'études de balisage afin de valider son positionnement dans le marché par rapport aux autres institutions financières, notamment en termes de prestation de services.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

Au cours de l'année 2002-2003, la Direction du développement du secteur financier s'est assurée d'offrir un service de qualité et de maintenir un rapport personnalisé avec les sociétés, tout en protégeant la confidentialité des renseignements qui lui ont été transmis.

À titre d'exemples, des rencontres individuelles portant sur des sujets variés ont été offertes aux sociétés, notamment :

- la présentation des avantages fiscaux offerts par les divers programmes sous gestion;
- la préqualification des projets soumis;
- la présentation de la procédure de dépôt d'une demande de certification;
- la présentation de la procédure de suivi annuel menant à l'attestation annuelle des employés et de la société, le cas échéant.

La presque totalité (90 % et plus) des demandes de certification, des demandes d'attestation annuelle et des recommandations ont été effectuées à l'intérieur des délais fixés.

Les conseillers étaient également disponibles pour répondre aux demandes additionnelles d'information, pour apporter des précisions sur les recommandations ou pour recevoir et traiter les différentes requêtes.

Le service à la clientèle est très important et, à cet égard, la Direction du développement du secteur financier a assuré un suivi rigoureux de tous ses dossiers. Aucune plainte n'a, par ailleurs, été enregistrée en 2002-2003.

90 % et plus des demandes et des recommandations ont été effectuées à l'intérieur des délais fixés.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2002-2003.

BUREAU DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Bureau du commerce électronique a su maintenir un rapport personnalisé avec les entreprises en offrant un soutien professionnel, en gérant efficacement les demandes et en adaptant les services à la réalité du monde des affaires électroniques.

PLAN D'AMÉLIORATION DES SERVICES

Au cours de l'année 2002-2003, le Ministère a entrepris une démarche afin d'élaborer un plan d'amélioration des services pour 2003-2004. Ce document interne s'inscrit dans le processus d'implantation du nouveau cadre de gestion gouvernementale.

Les engagements retenus concernent essentiellement différents aspects des déclarations de services. Il est question notamment de mesurer le taux de satisfaction de la clientèle et/ou de mettre en place des moyens pour le faire, d'utiliser des outils de suivi, d'améliorer ou de maintenir la confidentialité, l'efficacité des services, la compétence des employés, la gestion des plaintes et le respect des délais énoncés dans la déclaration de services. Ces engagements feront l'objet d'un suivi interne qui permettra d'améliorer la qualité des services aux citoyens, par la mesure des résultats.

2.1.2 Plan stratégique 2001-2004

Rappel des engagements

Le *Plan stratégique 2001-2004* du ministère des Finances fait état des grandes orientations qu'il entend suivre au cours de cette période. Ces orientations découlent de l'analyse du contexte et des enjeux qui prévalaient lors de l'élaboration du plan.

Afin de bien situer les objectifs du *Plan stratégique 2001-2004*, un rappel du contexte et des perspectives est présenté pour chacune des orientations. Par la suite, les principales actions déterminantes ainsi que les résultats atteints sont décrits pour chacun des objectifs. Ces actions recouvrent également celles énoncées à l'intérieur du *Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003* du Ministère.

Rappel des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2001-2004

Orientation 1

Assurer une saine gestion des finances publiques

Objectif 1.1	Élaborer le cadre financier du gouvernement.
Objectif 1.2	Réaliser l'ensemble des opérations permettant de respecter le cadre financier.
Objectif 1.3	Fournir l'expertise et l'ensemble des services nécessaires en matière de comptabilité gouvernementale.
Objectif 1.4	Assurer le financement des activités du gouvernement et le respect de ses engagements financiers.
Objectif 1.5	Rendre compte de la situation financière du gouvernement.

Orientation 2

Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois

Objectif 2.1	Encourager l'investissement des entreprises, de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi.
Objectif 2.2	Stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs pour la création d'emplois.
Objectif 2.3	Coordonner les interventions et les politiques du gouvernement ayant des incidences économiques.

Orientation 3

Favoriser une fiscalité équitable et compétitive

- | | |
|--------------|---|
| Objectif 3.1 | S'assurer que le régime fiscal génère des revenus suffisants et stables pour financer les services publics. |
| Objectif 3.2 | Définir un régime fiscal équitable, simple et neutre, en répartissant les impôts selon la capacité de payer et les besoins particuliers de certaines catégories de contribuables. |
| Objectif 3.3 | Définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises. |
-

Orientation 4

Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population

- | | |
|--------------|---|
| Objectif 4.1 | Favoriser la consultation des citoyens. |
| Objectif 4.2 | Renforcer la concertation avec les partenaires. |
-

Orientation 5

Stimuler l'engagement, la responsabilisation et le développement des personnes œuvrant au ministère des Finances

- | | |
|--------------|---|
| Objectif 5.1 | Maintenir et améliorer les compétences du personnel. |
| Objectif 5.2 | Assurer une relève compétente. |
| Objectif 5.3 | Reconnaître et valoriser la contribution des employés et des équipes. |
-

ORIENTATION 1

ASSURER UNE SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Dans un contexte...

...de faible croissance économique à l'échelle mondiale

Les aléas de la conjoncture économique influent sur la gestion des finances publiques puisque divers événements peuvent survenir et risquer d'affecter négativement l'économie du Québec et de ses partenaires commerciaux. C'est ainsi que l'économie américaine a connu une croissance d'à peine 0,3 % en 2001 et une reprise plutôt modeste de 2,4 % en 2002. De plus, l'année 2003 a débuté avec un conflit en Irak ayant fragilisé les marchés boursiers et l'économie mondiale en général.

...d'équilibre budgétaire à maintenir

Le gouvernement doit, de plus, composer avec un ensemble de facteurs exerçant des pressions sur ses finances. Il assume une prestation de services publics dont la croissance des coûts est importante : la santé, l'éducation et les infrastructures. De plus, le Québec présente encore un taux d'endettement élevé et une part importante de ses revenus budgétaires doit être consacrée au paiement des intérêts sur la dette.

...de déséquilibre fiscal à corriger

La présence d'un déséquilibre fiscal important et croissant entre le gouvernement fédéral et le Québec persiste. Les sommes annoncées par Ottawa, en février 2003, pour financer les soins de santé ne corrigent pas ce déséquilibre et ne répondent que partiellement aux besoins du Québec. Le gouvernement s'est engagé fermement à représenter les intérêts du Québec pour corriger ce déséquilibre fiscal.

...de souci de gestion et d'information dans la transparence

Une gestion rigoureuse des dépenses publiques et une présentation claire et compréhensible des états financiers du gouvernement auprès des membres de l'Assemblée nationale et des citoyens font partie des principaux objectifs du ministère des Finances. À cette fin, il s'assure d'être bien informé et d'évaluer les nouvelles tendances tant canadiennes qu'internationales en matière de normes de présentation. Le Ministère doit également entretenir des relations suivies avec les agences de crédit et s'assurer que les investisseurs financiers qui détiennent des titres du Québec ou qui sont susceptibles d'en détenir, soient informés des dernières données économiques et financières du Québec.

FAITS SAILLANTS**ORIENTATION 1****FINANCES PUBLIQUES**

Plusieurs travaux pour élaborer et respecter le cadre financier

Réalisation de la dernière phase de repositionnement du secteur de la comptabilité gouvernementale et concrétisation de l'approche clientèle :

- Près de 50 rencontres avec 73 ministères et organismes
- Réponse à une centaine de demandes de services conseils
- Outils de travail et de communication électronique adaptés
- 67 % de la formation a été offerte à la clientèle externe, l'objectif étant de 60 %, et 95 % des participants se sont dits plus que satisfaits

Système comptable SYGBEC

- Réponses satisfaisantes à 3 000 appels et 371 demandes de service

Réalisation d'un programme de financement de 10,7 milliards de dollars

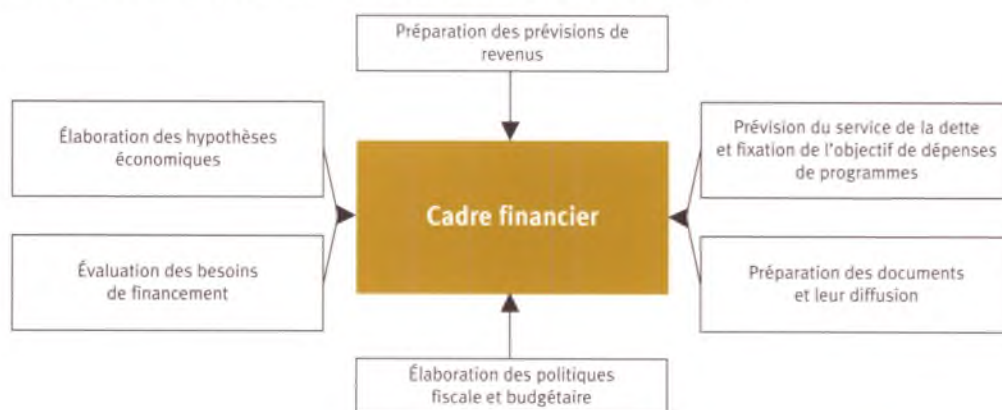
Première présence de Financement-Québec sur le marché américain

Objectif 1.1 : Élaborer le cadre financier du gouvernement

Au cours de l'année 2002-2003, le ministère des Finances a produit le cadre financier du gouvernement. Son élaboration demande la contribution de l'ensemble du personnel du ministère des Finances.

L'opération mène au dépôt, à l'Assemblée nationale, d'un *Plan budgétaire*. Ainsi, le *Plan budgétaire*, pour l'année 2003-2004, a été déposé le 11 mars 2003. Cependant, ce dernier n'a pas été adopté par l'Assemblée nationale en raison du déclenchement des élections, au lendemain de sa présentation.

Les principaux travaux menant à l'élaboration du cadre financier :



Objectif 1.2 : Réaliser l'ensemble des opérations permettant de respecter le cadre financier

Des moyens pour assurer une gestion rigoureuse des finances publiques

Le ministère des Finances a travaillé en concertation avec les autres ministères, en particulier avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et a donné des avis quant à l'évolution de la situation et aux actions à poser pour le respect de l'équilibre budgétaire. À cette fin, le Ministère s'est assuré :

- D'effectuer un suivi attentif de la conjoncture économique :
 - suivi des perspectives économiques internationales, canadiennes et québécoises;
 - analyse des facteurs économiques expliquant l'évolution de la croissance, de l'emploi, des différentes assiettes d'imposition, comme par exemple le revenu personnel, les ventes au détail, etc.

- D'effectuer un suivi continu des différentes composantes des équilibres financiers jusqu'à la fermeture annuelle de l'exercice financier :
 - suivi presque journalier des revenus encaissés par rapport aux recettes prévues dans un budget de caisse élaboré par le Ministère;
 - contacts réguliers avec le Secrétariat du Conseil du trésor qui effectue son propre suivi des dépenses de programmes;
 - suivi des opérations des organismes consolidés dans le périmètre comptable du gouvernement;
 - exercices complets de révision de la prévision des équilibres financiers à l'automne et à la fin de l'hiver;
 - travaux de fermeture des comptes en collaboration avec les ministères impliqués.
- De présenter des états de la situation économique et budgétaire dans un grand nombre de forums allant du Conseil des ministres à divers décideurs de l'administration publique, jusqu'à différentes rencontres destinées au grand public.
- De procéder à l'analyse de tous les projets particuliers soumis au Conseil des ministres qui comportent des incidences financières, et de transmettre les recommandations nécessaires.
- De mener à terme des travaux de recherche et en particulier des études d'analyse comparative relativement aux divers éléments du cadre financier : fiscalité, transferts fédéraux, dépenses, endettement, etc.

Objectif 1.3 : Fournir l'expertise et l'ensemble des services nécessaires en matière de comptabilité gouvernementale

L'implantation du projet de repositionnement du Contrôleur des finances

Le Ministère a entrepris, en janvier 2000, le repositionnement de tout le secteur de la comptabilité gouvernementale, à savoir le Contrôleur des finances. L'objectif visé était de recentrer les activités et les services de cette équipe vers la mission première, soit un rôle d'expert-comptable et de conseiller au service de l'administration publique. L'année 2002-2003 constitue la troisième et dernière phase du projet de changement.

Réalisation de la dernière phase de repositionnement du secteur de la comptabilité

Le tableau suivant présente les actions réalisées par le Ministère ainsi que les résultats s'y rattachant.

Actions	Résultats
Présentation de l'offre de service aux clients partenaires et de la démarche de services conseils.	Au total, 46 rencontres ont permis de rejoindre 330 personnes réparties dans 73 ministères et organismes budgétaires différents.
Services conseils auprès de la clientèle externe et rédaction d'avis.	Une centaine de services conseils ont été rendus et une cinquantaine d'avis concernant la comptabilité ou la fiabilité de l'information financière ont été rédigés.
Développement d'outils de travail pour la clientèle et les employés.	Un manuel de comptabilité gouvernementale, un manuel de fiabilité de l'information financière et des cadres de référence touchant l'analyse de données financières sont maintenant disponibles.
Mise en place d'outils de communication électroniques modernes destinés aux employés et à la clientèle.	Un site intranet a été mis en service. D'autres travaux entrepris permettront l'accès à un site extranet, dès juin 2003.
Instauration de cours de formation en comptabilité et en contrôle financier destinés à l'ensemble de la clientèle.	Trente-neuf sessions de formation ont été données à 672 participants provenant de ministères, d'organismes et d'entreprises du gouvernement. L'objectif fixé était d'offrir 60% de la formation à la clientèle externe et il fut dépassé, le résultat obtenu étant de 67%. Aussi, 95% des participants se sont dits plus que satisfaits de la formation reçue.

Interventions et représentations en matière de comptabilité gouvernementale

Les interventions quotidiennes menées par le Ministère permettent d'assister la clientèle en matière de comptabilité gouvernementale et contribuent à l'enrichissement des connaissances et des compétences en cette matière. Elles se sont effectuées, notamment, par :

- le maintien et le soutien au système comptable SYGBEC donnant lieu à la réponse à plus de 3 000 appels téléphoniques et 371 demandes de service, sans oublier la formation sur ce système à plus de 400 participants provenant des ministères et organismes;
- la recherche et la vigie sur les normes et les pratiques comptables;
- une participation active à différents groupes de travail ou projets gouvernementaux en lien avec notre mission, dont GIREs;
- une représentation en matière de normalisation comptable et surtout en ce qui concerne la comptabilité du secteur public auprès d'organismes de normalisation comme l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) :
 - sur des sujets tels que les régimes de retraite, la dette et les instruments financiers;
 - commentant, comme les années passées, une quinzaine de projets de normes de comptabilisation.

*Des réponses satisfaisantes
à 3 000 appels et
371 demandes de service*

Objectif 1.4 : Assurer le financement des activités du gouvernement et le respect de ses engagements financiers

Politique de diversification des sources de financement

Le ministère des Finances poursuit toujours sa politique de diversification des sources de financement. Cette stratégie permet au secteur public québécois de ne pas être dépendant d'un seul marché pour satisfaire ses besoins financiers. Le marché canadien étant relativement étroit, les investisseurs importants sur ce marché peuvent parfois être peu réceptifs à des émissions d'obligations gouvernementales et préférer acheter des obligations de sociétés. Lorsque cette situation se produit, il est important, pour le secteur public du Québec, de pouvoir effectuer des emprunts sur d'autres marchés. En outre, la concurrence entre les investisseurs canadiens et étrangers est de nature à réduire au minimum les coûts d'emprunt sur chacun des marchés.

Même si le gouvernement emprunte en devises étrangères, il utilise, dans le cadre de sa politique de gestion de la dette, des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps). Il s'agit d'instruments financiers qui permettent de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

Maintien des relations avec les agences de crédit et les investisseurs

L'efficacité des marchés financiers et la réduction des coûts de financement reposent sur la possibilité pour les investisseurs de disposer d'informations précises sur la situation financière des emprunteurs. C'est pourquoi le Québec maintient des liens suivis avec les investisseurs financiers et les agences de crédit et les informe des derniers développements concernant l'économie et les finances publiques du Québec.

Réalisation du programme de financement de 10,7 milliards de dollars et une première présence de Financement-Québec sur le marché américain

Programme de financement

Le programme de financement de 10,7 milliards de dollars, pour l'année 2002-2003, a pu être réalisé. Quelques émissions importantes ont également eu lieu en 2002-2003. Entre autres, des émissions de 750 millions de dollars US, en juillet 2002, et d'un milliard d'euros, en février 2003, ont été très bien reçues par les marchés. Cette année a aussi été marquée par la première présence de Financement-Québec sur le marché américain avec une émission de 500 millions de dollars US.

Le succès des émissions de la dernière année découle en partie des rencontres avec des investisseurs qui ont été organisées dans plusieurs villes d'Europe et du Canada. De plus, des réunions annuelles avec les agences de crédit ont été tenues.

Objectif 1.5 : **Rendre compte de la situation financière du gouvernement**

Le ministère des Finances a la charge de rendre compte de la situation financière du gouvernement. Il publie un grand nombre de documents à cette fin.

En 2002-2003, le ministère des Finances a publié les documents suivants :

Publication	Date de publication	Contenu
<i>Plan budgétaire accompagnant le Discours sur le budget 2003-2004</i>	Déposé le 11 mars 2003, non adopté par l'Assemblée nationale	Grandes orientations gouvernementales en matière de finances publiques.
<i>Synthèse des opérations financières</i>	30 juin 2002 et 30 septembre 2002	Évolution des revenus et des dépenses budgétaires ainsi que des besoins financiers nets du gouvernement (par rapport aux données publiées au <i>Plan budgétaire 2002-2003</i> accompagnant le <i>Discours sur le budget</i>).
<i>Comptes publics 2001-2002</i>	Déposés à l'Assemblée nationale en décembre 2002	États financiers consolidés du gouvernement (volume 1) ainsi que les revenus, les crédits et les dépenses du Fonds consolidé du revenu et l'information financière sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec (volume 2). Publiés dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 86 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> . Accessibilité facilitée en les rendant disponibles par l'entremise d'outils plus modernes tel le site Internet.
<i>Profil économique et financier du Québec</i>	Printemps 2002 et printemps 2003	L'économie du Québec, la situation budgétaire du gouvernement, le régime fiscal québécois, le financement et les cotes de crédit. Principale clientèle : les marchés financiers.
<i>Profil financier aujourd'hui</i>	Septembre 2002 et mars 2003	Résumé des résultats présentés dans le <i>Discours sur le budget</i> et dans les deux éditions de la <i>Synthèse des opérations financières</i> . Mise à jour du programme d'emprunt du gouvernement du Québec et de Financement-Québec. Principale clientèle : les marchés financiers.
<i>Dépenses fiscales</i>	Mars 2003	Portrait des dépenses fiscales du gouvernement du Québec basé sur l'information la plus récente. Déposé avec le budget de mars 2003.
<i>Statistiques fiscales des particuliers</i>	20 février 2003	Informations provenant de l'ensemble des déclarations de revenus des contribuables pour l'année d'imposition 2000.
<i>Statistiques fiscales des sociétés</i>	20 février 2003	Informations provenant de l'ensemble des déclarations de revenus des sociétés pour l'année d'imposition 1999.
<i>Bulletin d'information</i>		Mesures pour améliorer le régime fiscal totalisant 125 pages de renseignements, présenté en douze bulletins.
<i>Horizon 2005 Vers le plein emploi et Horizon 2005 Vers le plein emploi, document complémentaire</i>	Décembre 2002	Actions susceptibles d'accroître le bien-être des Québécoises et des Québécois.

ORIENTATION 2

ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC ET SA CAPACITÉ DE CRÉER DES EMPLOIS.

Dans un contexte...

...de ralentissement de la croissance

L'économie du Québec a connu une forte croissance en 2002. Toutefois, un ralentissement de la croissance économique est noté dès la fin de 2002 et se voit amplifié en 2003. De plus, la hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar canadien et le pessimisme des consommateurs américains, observés depuis quelques mois, n'ont pas favorisé l'économie québécoise.

...d'écarts structurels persistants

Le Québec a enregistré des progrès importants sur le plan structurel au cours des dernières années, notamment dans les domaines de l'économie du savoir, de la haute technologie et de la formation de la main-d'œuvre.

Toutefois, des écarts structurels importants persistent entre le Québec et ses juridictions voisines; ainsi, en 2002 :

- le niveau de vie, sur la base du PIB réel par habitant, est de 13 % inférieur, en moyenne, aux autres régions du Canada et de 20 % moindre que l'Ontario;
- le taux de chômage est de près de 0,9 de point de pourcentage plus élevé que le niveau observé au Canada et environ de 1,5 point de plus qu'en Ontario;
- de plus, le taux de chômage dans certaines régions du Québec demeure encore trop élevé.

...d'interdépendance croissante des économies

Le gouvernement du Québec doit se préoccuper aussi des grands mouvements d'intégration économique favorisés par :

- la chute des barrières tarifaires et les négociations d'accords internationaux sur le commerce;
- la réduction des coûts de communication et de transport;
- les changements technologiques et leur diffusion rapide.

L'interdépendance croissante des économies et la mondialisation des marchés forcent les gouvernements et les entreprises à adapter rapidement leurs modes d'intervention et leurs façons de faire.

...et de transformation de l'industrie des services financiers

L'industrie des services financiers, de même que les Bourses, subissent aussi les pressions créées par les nouvelles technologies et la mondialisation. À travers le monde, cette industrie connaît de profondes transformations.

Dans ce contexte, plusieurs États procèdent à des réformes de l'encadrement de leur secteur financier afin de maintenir la compétitivité de ce secteur et d'assurer la protection des consommateurs. Le Québec n'échappe pas à cette tendance.

FAITS SAILLANTS

ORIENTATION 2

ÉCONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Quatorze rencontres du Comité interministériel des projets économiques

Mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Dépôt du rapport d'application de la *Loi sur les assurances*, et dépôt et sanction du projet de *Loi sur les assurances*

Coordination d'une étude du Conference Board du Canada : «Projection des équilibres financiers des gouvernements du Canada et des provinces et territoires»

Soutien à l'organisation du Forum national sur le déséquilibre fiscal

Entente avec la France pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale

Objectif 2.1 : Encourager l'investissement des entreprises, de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi

Objectif 2.2 : Stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs pour la création d'emplois

Stratégie Vers le plein emploi

À la demande du gouvernement, le ministère des Finances a participé avec d'autres ministères, à l'automne 2002, à un exercice visant à identifier des actions susceptibles d'accroître le bien-être des Québécoises et des Québécois à l'horizon 2005. Les divers travaux réalisés ont mené à l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental, *Horizon 2005*, déposé en décembre 2002.

Formation continue et marché du travail

Le ministère des Finances a participé, au cours de l'année, aux travaux d'un comité d'experts sur le financement de la formation continue. La réalisation de ce mandat constitue une des étapes de la mise en œuvre de la politique d'éducation des adultes et de la formation continue présentée en 2001.

Programmes d'Investissement Québec

Le Ministère a réalisé des travaux qui ont mené à la modification de certains programmes administrés par Investissement Québec : FAIRE, Déclat PME, Financement PME, COOP et OBNL. Également, lors de l'*Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement 2002-2003*, le Ministère a proposé la mise en place d'un nouveau programme de soutien à la capitalisation des sociétés en biotechnologie (Bio-Levier). La mise en opération de ces mesures s'est poursuivie en 2002-2003.

Déploiement du réseau
régional qui compte
12 centres d'affaires
au Québec

En 2002-2003, Investissement Québec a aussi mis en place sa nouvelle filiale, La Financière du Québec, dont le rôle est de soutenir les PME québécoises, et continué le déploiement de son réseau régional, qui compte maintenant 12 centres d'affaires au Québec.

Analyses et initiatives

Plusieurs analyses et initiatives développées par le Ministère ont permis au gouvernement de poser des actions en faveur notamment du secteur des coopératives, du secteur des ressources naturelles, du secteur des biotechnologies et de plusieurs secteurs industriels.

Objectif 2.3 : **Coordonner les interventions et les politiques du gouvernement ayant des incidences économiques**

SUR LE PLAN QUÉBÉCOIS

Comité interministériel des projets économiques

Au cours de l'année 2002-2003, le ministère des Finances a coordonné les travaux du Comité interministériel des projets économiques (CIPE). Sous la présidence du sous-ministre des Finances, ce comité regroupe les principaux organismes et ministères à vocation économique.

Le comité s'est réuni à 14 reprises au cours de l'année et plus de 108 présentations ont été soumises à son attention au cours de cette période.

L'intervention et la coordination du ministère des Finances ont favorisé la progression des travaux, notamment par la mise en place rapide de groupes de travail sur des préoccupations précises eu égard aux dossiers adressés au comité.

Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Pour donner suite aux orientations annoncées dans l'*Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement 2002-2003*, le Ministère a coordonné la mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. Les travaux entrepris ont permis :

- le dépôt et la sanction du projet de loi sur la nouvelle agence à l'Assemblée nationale;
- la création du Bureau de transition ayant pour mission de réaliser un transfert harmonieux des activités des organismes d'encadrement actuels vers la nouvelle agence;
- la nomination des membres du Bureau de transition.

Révision de la *Loi sur les assurances*

Le Ministère a terminé les travaux qui ont permis de mener à bien la révision de la *Loi sur les assurances*. Le projet de loi no 110, *Loi modifiant la Loi sur les assurances et d'autres dispositions législatives* a ainsi pu être adopté et sanctionné le 19 décembre 2002. Cette révision donnait suite aux recommandations contenues dans le *Rapport sur l'application de la Loi sur les assurances* déposé à l'Assemblée nationale, en juin 2001. Celui-ci résultait de consultations auprès de l'industrie et de l'Inspecteur général des institutions financières ainsi que d'études ayant pour but de proposer les modifications requises pour faire bénéficier les assureurs d'une législation adaptée pour les années à venir, tout en améliorant la protection des consommateurs.

Environnement

Concernant la question de l'environnement, le ministère des Finances a participé, au cours de l'année, aux travaux du Comité interministériel sur les changements climatiques (CICC), regroupant 14 ministères et organismes du gouvernement du Québec et 11 groupes sectoriels formés d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux, d'experts municipaux et privés, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre éventuelle du Protocole de Kyoto au Québec.

SUR LE PLAN FÉDÉRAL

Des interventions en matière de relations financières fédérales-provinciales

À la suite de la publication du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal, en mars 2002, le ministère des Finances a poursuivi ses interventions en matière de relations financières fédérales-provinciales. Il s'est associé à plusieurs événements visant à faire valoir les intérêts du gouvernement du Québec, dont :

- la participation à diverses rencontres de fonctionnaires et de ministres des Finances sur le renouvellement de la péréquation;
- la coordination au nom de l'ensemble des provinces d'une étude du Conference Board du Canada intitulée «Projection des équilibres financiers des gouvernements du Canada et des provinces et territoires». Cette étude fut rendue publique par les premiers ministres des provinces et les leaders des territoires lors de leur conférence annuelle, en juillet 2002, à Halifax;
- le soutien à l'organisation du Forum national sur le déséquilibre fiscal les 7 et 8 octobre 2002 au cours duquel des représentants de la société civile et des trois partis élus à l'Assemblée nationale du Québec ont signé unanimement une motion reconnaissant l'existence du problème du déséquilibre fiscal et la nécessité de le corriger.

SUR PLAN INTERNATIONAL

Missions économiques et commerciales

Le Ministère a participé à l'organisation de plusieurs rencontres avec des représentants de différents pays permettant des ententes ayant des incidences économiques au Québec :

- Rencontres avec les ministres des Finances de la France et de la Belgique.
 - La rencontre avec le ministre français a permis d'apporter des modifications à l'entente fiscale entre le Québec et la France, laquelle entente vise à éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.
- Présidence d'une table ronde réunissant des entreprises et des institutions québécoises et des représentants du Mouvement des Entreprises de France.
 - Ces discussions avaient pour but de renforcer la coopération économique entre la France et le Québec, ainsi que de stimuler et d'accroître les échanges commerciaux entre les entreprises françaises et québécoises.

*Une entente avec la France
pour éviter les doubles
impositions et prévenir
l'évasion fiscale*

ORIENTATION 3

FAVORISER UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE ET COMPÉTITIVE

Dans un contexte...

...de mouvement de réduction des impôts et de compétitivité du régime fiscal québécois

La mondialisation oblige le gouvernement du Québec, tout comme plusieurs juridictions, à rendre son régime fiscal plus compétitif et attrayant tant pour les particuliers que pour les entreprises. Au cours des derniers mois, les États-Unis et certaines provinces canadiennes, dont l'Ontario et l'Alberta, ont présenté leur plan de réduction des impôts. Avec de telles annonces, l'enjeu est grand pour le gouvernement qui doit veiller à maintenir la compétitivité du régime fiscal québécois afin d'attirer et de retenir les entreprises et les travailleurs qualifiés, et répondre aux attentes des contribuables du Québec.

...de financement à la hausse des services publics

Le gouvernement fait face à un autre défi puisqu'il doit s'assurer d'un prélèvement suffisant de revenus pour financer les services publics tout en améliorant l'équité du régime fiscal. Les baisses d'impôt annoncées, depuis 2000, ont réduit le ratio des revenus budgétaires sur le PIB, lequel est passé de 23,8% en 1998-1999 à 22,0% en 2002-2003. Malgré ces baisses d'impôt, le fardeau fiscal demeure élevé pour les particuliers et les sociétés du Québec. Pour 2000, les recettes fiscales prélevées par les deux ordres de gouvernement ainsi que les administrations municipale et scolaire, représentaient 40,4% du PIB du Québec comparativement à 35,8%, en moyenne, au Canada et à 29,6% aux États-Unis.

FAITS SAILLANTS

ORIENTATION 3

FISCALITÉ

Série de mesures pour améliorer le régime fiscal québécois

Injection de 12 millions de dollars additionnels pour la lutte au travail au noir et à l'évasion fiscale

Étude qui confirme à nouveau que le Québec présente les coûts d'implantation et d'exploitation, pour une entreprise, parmi les plus faibles des principaux pays industrialisés

Objectif 3.1 : **S'assurer que le régime fiscal génère des revenus suffisants et stables pour financer les services publics**

Modifications apportées à des taxes spécifiques

Afin de générer des revenus gouvernementaux additionnels qui seront réinvestis, notamment dans la lutte au tabagisme et dans le développement touristique, le gouvernement a annoncé :

- Une augmentation de la taxe sur les produits du tabac :
 - Grâce à cette mesure, une part des revenus additionnels sera octroyée au *Plan québécois de lutte contre le tabagisme*. En effet, 5 millions de dollars pour l'année 2002-2003 et, par la suite, 10 millions de dollars annuellement y seront consacrés.

Concernant les produits du tabac, il est important de noter que le financement du Comité interministériel (ACCES tabac) de lutte à l'économie souterraine dans le marché des produits du tabac a été maintenu et que, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Ministère a commandé un sondage sur les habitudes des Québécois à l'égard de l'usage du tabac.

Les initiatives précédentes ont permis d'éviter une recrudescence des activités illégales dans ce secteur. De plus, les enquêtes de réseaux du Comité ACCES tabac ont notamment permis de démanteler un réseau spécialisé dans l'emballage, la distribution et la transformation du tabac destiné à la consommation sans qu'aucune taxe ne soit perçue.

- Une taxe spécifique exigée par nuitée d'hébergement dans les régions touristiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches :
 - Les revenus générés par cette taxe servent à financer un Fonds de partenariat touristique dans chaque région participante. En vertu d'un protocole d'entente entre Tourisme Québec et les différentes associations touristiques régionales, ce Fonds est utilisé pour renforcer et soutenir la promotion et le développement touristique.

Une taxe spécifique pour la promotion et le développement touristique

Lutte à l'évasion fiscale

Le Ministère a financé une dizaine de projets visant à contrer le travail au noir et l'évasion fiscale dans différents secteurs dont la construction, le commerce des boissons alcooliques et la perception des créances.

Par ailleurs, le ministère du Revenu a reçu un financement additionnel de 12 millions de dollars dans les projets de lutte au travail au noir et à l'évasion fiscale. Quarante-sept millions de dollars de revenus supplémentaires ont pu ainsi être récupérés par l'intensification :

- des mesures de contrôle lors de l'inscription des entreprises aux fichiers de la TVQ et de la TPS;
- des activités de vérification et de recouvrement auprès de contribuables et de mandataires ciblés.

Injection de 12 millions de dollars additionnels pour la lutte au travail au noir et à l'évasion fiscale

Objectif 3.2 : Définir un régime fiscal équitable, simple et neutre, en répartissant les impôts selon la capacité de payer et les besoins particuliers de certaines catégories de contribuables

Simplification

Le Ministère a effectué plusieurs travaux dans le but de simplifier le régime fiscal de façon à ce qu'il réponde mieux aux besoins des particuliers et des entreprises. Plusieurs des assouplissements annoncés concernent l'administration des lois fiscales et certaines mesures de recouvrement.

Principales mesures :

- Faciliter l'accès au crédit remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée.
- Simplifier le calcul des intérêts dans le cas des acomptes provisionnels des particuliers et leur accorder plus de souplesse afin qu'ils ne soient pas assujettis au paiement d'intérêts additionnels.
- Augmenter le seuil de cotisation nulle au Fonds des services de santé pour les particuliers.
- Retirer certaines pénalités pour la production tardive d'une déclaration fiscale par une grande société.
- Assouplir les conditions d'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour taxi.
- Simplifier le calcul de la retenue d'impôt à la source.
- Simplifier les règles relatives à la réduction des acomptes provisionnels par les crédits d'impôt remboursables pour les entreprises.

Intégrité

Afin d'éviter les différences de traitement qui peuvent être source d'iniquités et de tenir compte de la capacité de payer de chacun des contribuables, les modifications suivantes ont été apportées à la législation fiscale :

- Application d'un traitement fiscal identique aux paiements gouvernementaux d'aide financière, que cette aide soit en vertu :
 - de la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*;
 - ou de programmes particuliers de soutien du revenu.
- Ajustements apportés au calcul de la prime du régime d'assurance médicaments du Québec à l'égard :
 - des exemptions accordées pour l'établissement de la prime pour l'année 2002;
 - ou de l'étalement des paiements rétroactifs reçus pour le calcul de la prime.

- Mise en place des règles d'intégrité applicables aux fiducies et à leurs bénéficiaires, afin de remédier à certaines situations identifiées comme étant inappropriées et dont l'effet était susceptible d'entraîner une réduction indue de l'impôt provincial, dans le contexte de la fiscalité canadienne actuelle.
- Modifications à la *Loi sur la taxe de vente* afin de mettre un terme aux pratiques visant à susciter des contestations massives du régime de la TVQ devant les tribunaux, principalement lorsque les constatations proviennent d'organismes de services publics, telles les administrations scolaires et les régies régionales de la santé et des services sociaux, dont le financement provient largement de fonds publics.

Harmonisation

L'harmonisation de la législation et de la réglementation fiscales québécoises avec le régime fédéral constitue l'un des éléments importants pris en considération dans les travaux du Ministère. En effet, en minimisant les écarts et en uniformisant le traitement fiscal entre les deux régimes, le gouvernement tente d'éviter ce que l'on appelle communément «la jungle fiscale». À cette fin, en 2002-2003, plusieurs mesures fiscales, notamment les suivantes, ont été adaptées:

- L'exonération permanente des services d'orthophonie à l'égard du régime de la TVQ.
- Le crédit d'impôt pour les frais médicaux.
- Le crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée.
- Le roulement de gains en capital.
- La détermination de la valeur du droit d'usage d'une automobile mise à la disposition d'un employé.
- Les plafonds applicables aux régimes de retraite à revenus différés.

Objectif 3.3 : Définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises

Ajustements au régime fiscal pour favoriser l'investissement des entreprises

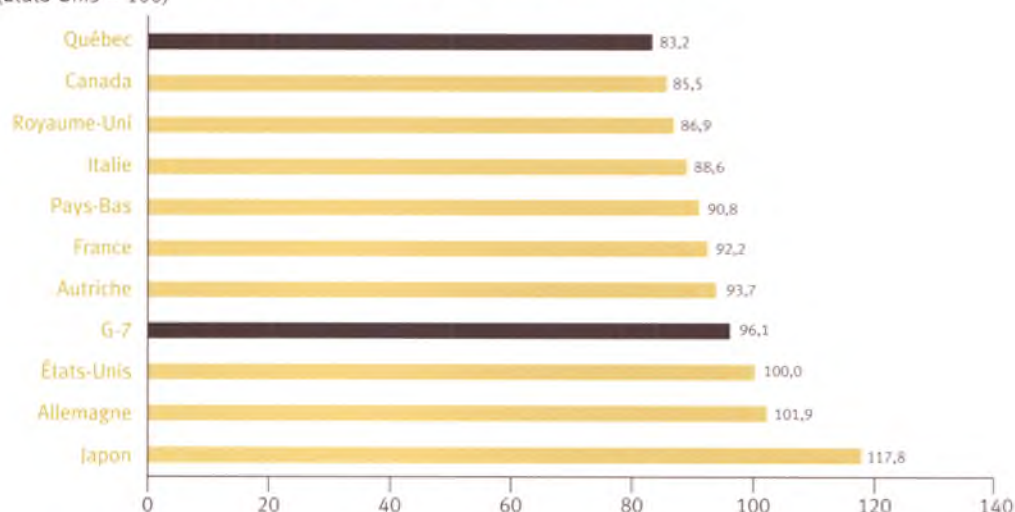
Pour encourager l'investissement dans de nouvelles entreprises et permettre aux PME québécoises d'avoir accès à des sources de financement externe, le gouvernement s'est appuyé sur les travaux du ministère des Finances afin d'étendre l'exemption de 500 000 \$ de gains en capital du secteur de l'agriculture au secteur des pêches.

Des travaux qui démontrent la compétitivité du Québec quant aux coûts d'exploitation et d'implantation d'une entreprise

Le Ministère a publié un document qui confirme de nouveau que le Québec présente les coûts d'implantation et d'exploitation, pour une entreprise, parmi les plus faibles des principaux pays industrialisés⁵. Cette étude fait autorité en matière de comparaison des coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises en Amérique du Nord, en Europe et au Japon.

Coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises

Moyenne de 12 secteurs d'activité - Québec et principaux pays industrialisés (États-Unis = 100)



Résultats obtenus à partir du modèle de coûts sous licence « Choix concurrentiels 2002 » de KPMG. Plus l'indice est faible, plus les coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise dans le pays concerné sont faibles.

Sources : KPMG et ministère des Finances du Québec

5. Le document a été réalisé en collaboration avec la société KPMG. Les données utilisées concernant le Québec ont été extraites de l'étude « Choix concurrentiels » menée par cette société.

ORIENTATION 4

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES PRÉOCCUPATIONS ET DES BESOINS DE LA POPULATION

Dans un contexte...

... d'enjeux économiques et sociaux importants

Depuis quelques années, le gouvernement procède à d'importants exercices de consultation dans toutes les régions du Québec. Ces consultations prennent la forme de rencontres avec les partenaires économiques et sociaux, élus comme représentants de la société civile. Ainsi, ces consultations se veulent essentielles, et ce, pour :

- informer sur l'état des finances publiques du Québec;
- favoriser la compréhension des grands enjeux;
- prendre conseil sur des thèmes reliés à des mesures budgétaires et fiscales pour la préparation du *Discours sur le budget*.

Le gouvernement est conscient de l'importance d'être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population dans un souci de mieux identifier les véritables priorités économiques et sociales. Ainsi, les consultations auprès de la population :

- permettent une prise de décision en accord avec les lignes directrices établies par les besoins réels des Québécoises et des Québécois;
- assurent la transparence de l'État.

FAITS SAILLANTS

ORIENTATION 4

PRÉOCCUPATION ET BESOINS DE LA POPULATION

Réalisation de différentes consultations et d'une commission parlementaire pour l'encadrement du secteur financier

Rencontres et discussions avec les partenaires

Objectif 4.1 : Favoriser la consultation des citoyens

Objectif 4.2 : Renforcer la concertation avec les partenaires

DES CONSULTATIONS

Au cours de l'année 2002-2003, diverses consultations ont été menées, notamment :

Des consultations sur des questions ayant des conséquences économiques pour le Québec

Le Ministère, en collaboration avec d'autres ministères, a dirigé des consultations visant à entendre les intervenants des régions touchées par une question pouvant avoir des impacts économiques importants.

Des consultations pour la mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Le Ministère a participé activement aux consultations réalisées dans le cadre du Rendez-vous national des régions, à l'automne 2002. Il était porteur de certains engagements découlant du Plan d'action Québec-Régions 2002-2005, notamment le Fonds de développement régional.

Le Ministère avait comme mandat de présenter un état de la situation et de développer des mesures fiscales ou budgétaires favorisant les régions et d'émettre des recommandations.

Une consultation prébudgétaire

En février 2003, le gouvernement a tenu une consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget. Les résultats de ces consultations ont été pris en considération pour l'élaboration des grandes orientations et mesures présentées dans le *Discours sur le budget 2003-2004* du 11 mars 2003⁶.

UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE POUR L'ENCADREMENT DU SECTEUR FINANCIER

Le gouvernement a demandé à la Commission des finances publiques de tenir des audiences publiques, au cours du mois d'août 2002, afin d'examiner le projet de loi 107, *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*. Lors des audiences, une vingtaine d'organismes représentant tous les domaines du secteur financier (institutions financières, courtiers en valeurs mobilières, associations de représentants, associations de consommateurs, organismes de régulation, etc.) ont eu l'occasion de présenter leurs commentaires et d'échanger avec les membres de la commission parlementaire.

À la suite de ces audiences, des modifications ont été apportées au projet de loi 107, notamment par la création du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières qui a notamment la responsabilité de prendre les décisions de nature quasi judiciaire dans le domaine des valeurs mobilières.

6. Lequel n'a cependant pas été adopté par l'Assemblée nationale compte tenu du déclenchement des élections.

DES RENCONTRES ET DISCUSSIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le ministère des Finances a participé à l'élaboration de différentes politiques gouvernementales en collaboration avec d'autres ministères ou organismes dans plusieurs dossiers. Ces travaux ont mené le Ministère à réaliser des analyses qui ont été utilisées dans l'orientation des politiques gouvernementales, notamment dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ORIENTATION 5

STIMULER L'ENGAGEMENT, LA RESPONSABILISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES ŒUVRANT AU MINISTÈRE DES FINANCES

Dans un contexte...

...comportant de nouveaux défis

Au cours des prochaines années, plusieurs milliers de personnes quitteront graduellement leur emploi et prendront leur retraite. Il importe de mettre en place les moyens appropriés pour tenir compte de cette réalité. Des changements de culture organisationnelle occasionnés, entre autres, par de nouvelles valeurs, de nouvelles technologies de l'information et une responsabilisation accrue du personnel sont également des réalités auxquelles l'ensemble de la fonction publique doit s'adapter.

Le ministère des Finances n'échappe pas à ces tendances. Il faut penser à rajeunir l'effectif, mais aussi attirer du personnel compétent et retenir celui en place qui est sollicité par les autres ministères et organismes québécois et fédéraux, de même que par l'entreprise privée. Le développement du potentiel des personnes et leur valorisation constituent aussi des enjeux importants dans ce contexte.

FAITS SAILLANTS

ORIENTATION 5

RESSOURCES HUMAINES

3,27% de la masse salariale a été investie en formation

28% des cadres ont participé à des cercles de gestion

Lancement de la collection ministérielle « Feuille d'argent »
pour la publication des travaux de recherche des employés

Lancement d'un programme de bourses pour les étudiants
universitaires de 2^e cycle

Formation de six dyades « mentor-mentoré » pour le programme
de mentorat

Organisation de déjeuners-conférences pour les professionnels

Objectif 5.1 : **Maintenir et améliorer les compétences du personnel**

Formation du personnel

Le Ministère encourage et appuie fortement la formation et le perfectionnement des employés afin qu'ils puissent approfondir leurs compétences et élargir leur champ d'action. Au cours de l'année 2002-2003, le Ministère a offert, aux gestionnaires et à tout le personnel, des sessions de formation, de développement et d'information ainsi qu'un programme d'aide à la poursuite d'études. Encore cette année, des cercles de gestion de même que du soutien à la gestion ont été proposés aux gestionnaires. Vingt-huit pour cent des cadres ont participé aux cercles de gestion en 2002-2003.

Les sessions de formation et de développement ont été réalisées principalement dans les domaines d'activités suivants :

- informatique;
- colloque, congrès, conférences et séminaires;
- service à la clientèle;
- langue, particulièrement l'anglais;
- spécialisation professionnelle;
- perfectionnement en gestion;
- intégration des nouveaux employés.

Les budgets alloués pour la formation et le perfectionnement ont permis de rencontrer, cette année encore, cette priorité ministérielle qu'est la formation. Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, 3,27 % de la masse salariale a été investie en formation comparativement à 2,25 % pour 2001, soit une différence de 1,02 point de pourcentage.

3,27 % de la masse salariale a été investie en formation

Initiative pour valoriser la recherche

Afin de valoriser davantage le travail du personnel, un comité a été mis sur pied en 2002 avec le mandat de proposer de nouvelles initiatives pour valoriser la recherche au ministère des Finances. En plus de soutenir la recherche, l'initiative devait permettre d'accroître la visibilité du Ministère, d'améliorer sa capacité d'attraction et de rétention du personnel et d'informer le grand public du fruit de ses travaux. Dans ce contexte, quatre volets ont été développés par le comité :

- La publication des travaux de recherche des employés dans la collection ministérielle « Feuille d'argent » ainsi que dans des revues spécialisées.
- L'organisation annuelle d'un colloque afin que les professionnelles et les professionnels puissent présenter leurs travaux à des experts invités et à tout le personnel du Ministère.
- La création d'un babillard électronique dans l'intranet du Ministère consacré à la valorisation de la recherche afin d'assurer la diffusion du programme et des travaux du personnel.
- La création d'un programme de bourses d'études afin de stimuler l'intérêt des étudiants universitaires qui poursuivent des études de 2^e cycle dans les domaines de l'économie, de la finance et de la fiscalité dans des thématiques d'intérêt particulier pour le Ministère.

La collection ministérielle « Feuille d'argent »

Présentés au personnel le 11 avril 2003, les quatre projets sont en cours de développement, notamment avec le lancement du programme de bourses et avec la sortie des premiers cahiers de recherche.

Objectif 5.2 : Assurer une relève compétente

Bourses universitaires

Par la création de son programme de bourses pour les étudiants universitaires de 2^e cycle, le Ministère compte créer une dynamique qui permettra de l'alimenter d'idées et de compétences nouvelles, et également de favoriser les échanges avec le milieu universitaire.

Relève compétente

Plusieurs autres dossiers ont été mis en œuvre afin d'assurer une relève compétente. Les plus significatifs sont :

- La mise sur pied d'un comité formé de gestionnaires de différents secteurs dans le but d'établir une planification du recrutement de la main-d'œuvre. En outre, ce comité s'est associé avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin de participer à une campagne de recrutement universitaire.
- L'instauration d'un système de suivi et d'accompagnement des gestionnaires et des employés pour la période d'engagement d'un employé à titre probatoire, suivi et accompagnement qui concourent à favoriser une meilleure intégration des employés dans leur milieu de travail et à retenir les plus performants.
- Le lancement du programme de mentorat a permis la formation de six dyades « mentor-mentoré » en mars 2002. Les rencontres se sont poursuivies tout au long de l'année et ont permis aux personnes de développer davantage les compétences utiles ou nécessaires à leur cheminement de carrière et de faciliter leur intégration.

*Formation de six dyades
pour le programme
de mentorat*

Valeurs

Le Ministère prévoit relancer le projet visant l'identification et la sensibilisation du personnel à sa vision et à ses valeurs. Le comité de gestion des ressources humaines, présidé par le directeur des ressources humaines, planifie la relance pour 2003-2004, avec pour objectif de développer un sentiment d'appartenance au Ministère et à sa mission.

Objectif 5.3 : Reconnaître et valoriser la contribution des employés et des équipes

Organisation de déjeuners-conférences

Le Ministère a également organisé des déjeuners-conférences pour permettre aux employés de présenter à l'ensemble de leurs collègues, des dossiers touchant plus d'un secteur du Ministère ou ayant un impact important. Les objectifs poursuivis sont de reconnaître le travail des professionnelles et des professionnels, d'échanger de l'information et de diminuer le cloisonnement entre les secteurs.

Évaluation du rendement

L'évaluation du rendement et l'énoncé des attentes sont des moyens de reconnaissance et de valorisation que le Ministère entend accentuer. À cet égard, il est prévu de poursuivre des séances de formation aux gestionnaires couvrant tous les aspects de l'évaluation du rendement et de la détermination des attentes.

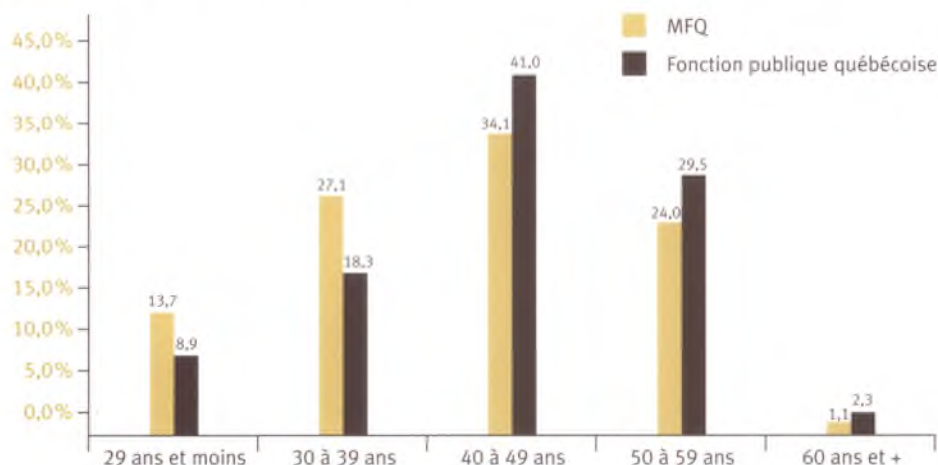
En 2002-2003, 17% des employés ont reçu une évaluation de rendement et des attentes, comparativement à 28% en 2001-2002. Ce résultat s'explique par la réorganisation majeure d'un des secteurs importants du Ministère, soit le secteur du Contrôleur des finances. Ainsi, en raison des nombreux changements survenus dans ce secteur, il a été convenu avec les syndicats de surseoir, pour ce dernier et pour une année seulement, aux objectifs liés à l'évaluation du rendement. Cette décision explique les résultats du Ministère pour l'année 2002-2003.

2.2 L'UTILISATION DES RESSOURCES

2.2.1 Les ressources humaines

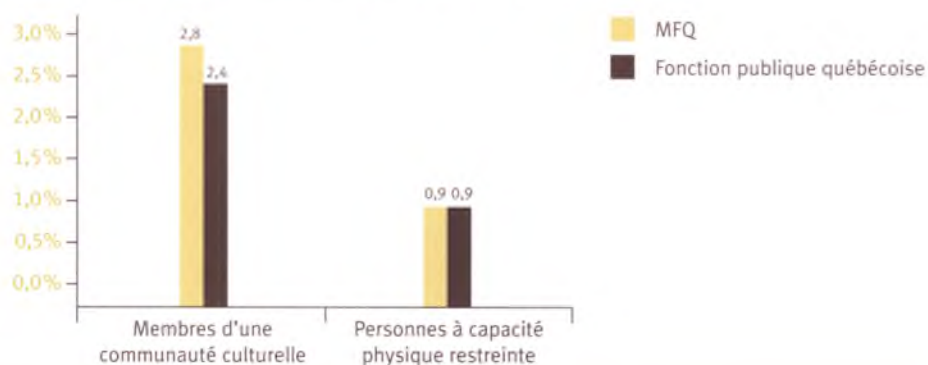
Au 31 mars 2003, le Ministère pouvait compter sur près de 800 personnes pour réaliser l'ensemble des activités menant à l'accomplissement de sa mission. La moyenne d'âge était de 42 ans comparativement à 45 ans pour l'ensemble de la fonction publique. Comme le démontre le graphique suivant, le Ministère compte un haut pourcentage de personnes âgées de moins de 40 ans par rapport à l'ensemble de la fonction publique québécoise.

Individus par groupe d'âge pour l'année 2002-2003



Au cours de l'année budgétaire 2002-2003, 48 nouvelles personnes se sont jointes à l'organisation par mutation et 98 personnes par recrutement. Le taux d'employés réguliers membres d'une communauté culturelle est de 2,8% et celui de personnes à capacité physique restreinte est de 0,9%, ce qui est comparable à la fonction publique québécoise, comme le démontre le graphique suivant.

Programme d'accès à l'égalité – Personnel régulier 2002-2003



Le tableau suivant présente les effectifs autorisés, au 31 mars 2003, et répartis selon les programmes du Ministère.

Effectifs autorisés au 31 mars 2003 par programme⁷

Programmes	ETC autorisés
Direction et services à la gestion	126
Politiques budgétaire et fiscale, analyses des politiques économiques et institutions financières	253
Financement, gestion de la dette et opérations financières	128
Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	276
TOTAL:	783

7. Ces données excluent l'Inspecteur général des institutions financières (317 ETC) et le Fonds de financement (17 ETC).

2.2.2 Les ressources budgétaires

Tel que présenté dans le *Budget de dépenses 2002-2003*, volume II, le portefeuille des activités du ministère des Finances comprend neuf programmes⁸ qui se définissent de la manière suivante :

Programme 1 - Politiques économique et fiscale

- Conseiller le gouvernement en matière de politiques financière, économique et fiscale ainsi qu'en matière de relations financières avec le gouvernement fédéral.
- Assurer l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution de la structure de l'économie québécoise.
- Administrer les programmes de dégrèvements fiscaux du gouvernement dans le secteur de la nouvelle économie.
- Fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Programme 2 - Politiques et opérations financières

- Élaborer des politiques financière et comptable.
- Réaliser des opérations reliées à l'administration du Fonds consolidé du revenu et à la gestion de la dette du gouvernement.
- Conseiller le ministre dans son rôle d'actionnaire des sociétés d'État.

Programme 3 - Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale

- Fournir aux ministères et organismes des services de comptabilité.
- Développer et exploiter le système de comptabilité gouvernementale.
- Assurer la fiabilité des données financières enregistrées au système comptable du gouvernement.
- Préparer les rapports financiers et les Comptes publics.

Programme 4 - Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

- Pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

Programme 5 - Gestion interne et soutien

- Assurer au Ministère le soutien professionnel et technique dans les domaines suivants :
 - Ressources humaines
 - Gestion financière
 - Communications
 - Informatique
 - Ressources matérielles

8. Ces données excluent le programme 6 – L'Inspecteur général – des institutions financières.

Programme 7 - Soutien au développement de l'économie

- Coordonner l'action gouvernementale en matière de démarchage et d'aide à l'investissement.
- Soutenir divers organismes et entreprises engagés dans le développement de l'économie.
- Apporter un soutien aux initiatives pour le développement économique et l'emploi.
- Fournir une aide au branchement des familles à Internet.

Programme 8 - Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi

- Offrir différentes formes de soutien financier pour appuyer les investissements et la création d'emplois.

Programme 9 - Provision pour des initiatives concernant les revenus

- Financer des projets spécifiques ayant pour but de percevoir les revenus dus au gouvernement ou de mettre en place des mesures de tarification.

Le tableau suivant fait état du budget de dépenses alloué à chacun des huit programmes expliqués précédemment et le compare avec les sommes réellement dépensées pour l'année financière 2002-2003.

Les ressources budgétaires selon les programmes du Budget de dépenses 2002-2003 (En milliers de dollars)

Programmes	Budget de dépenses*	Dépenses réelles**
1. Politiques économique et fiscale	35 877	32 535
2. Politiques et opérations financières	20 557	18 110
3. Contrôleur des finances	17 255	13 992
4. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 497 000	6 536 749
5. Gestion interne et soutien	27 419	23 478
7. Soutien au développement de l'économie	196 278	158 827
8. Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	248 390	247 900
9. Provision pour des initiatives concernant les revenus	57 875	38 632
TOTAL	7 100 651	7 070 223

*Source: *Budget de dépenses 2002-2003* – Volume II – Crédit des ministères – Finances – page 11-1, Secrétariat du Conseil du trésor.

**Source: Dépenses de l'exercice 2002-2003; informations disponibles au 1^{er} septembre 2003. Les dépenses inscrites au «Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi» et à la «Provision pour des initiatives concernant les revenus» comprennent les montants transférés à d'autres programmes du gouvernement.

L'écart entre le budget de dépenses et les dépenses réelles s'explique principalement, d'une part, par une hausse du «Service de la dette», notamment par le fait que le dollar canadien a été plus faible que prévu par rapport à certaines devises et, d'autre part, par la mise en place de mesures de rationalisation des dépenses dans les programmes «Soutien au développement de l'économie» et à la «Provision pour des initiatives concernant les revenus».



3.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans la mise en œuvre de la politique linguistique au ministère des Finances, les priorités ont été les suivantes, au cours de la dernière année budgétaire: les équipements, les technologies de l'information et la formation du personnel.

Sur le plan des technologies de l'information, le Ministère a poursuivi son utilisation optimale des produits disponibles en français dans les domaines de la bureautique, des réseaux et des logiciels spécialisés. Il maintient ce niveau grâce, entre autres, à sa politique d'acquisition en technologies de l'information.

En vue d'améliorer la qualité du français des communications écrites du personnel, des sessions de formation ont été organisées, notamment en matière de révision des règles de grammaire. Près d'une cinquantaine d'employés y ont participé.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Formation

Dans le but d'assurer le respect des exigences relatives à la connaissance des lois, règlements et pratiques administratives reliés à la protection des renseignements personnels, une courte présentation est offerte aux nouveaux employés. Cette présentation est un survol de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Règles de procédure

Le 20 juin 2002, le document intitulé «Procédure relative à l'utilisation de renseignements personnels à des fins de sondage par le ministère des Finances» a été adopté par le Comité ministériel sur la protection des renseignements personnels dans le but de se conformer aux exigences de la Commission d'accès à l'information et d'assurer la confidentialité des renseignements personnels lors de sondages effectués pour le ministère des Finances et requérant l'utilisation de renseignements personnels.

Rencontres du réseau des responsables

Afin de se maintenir constamment à jour, le Ministère participe à toutes les rencontres des responsables de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics. Cette année, le ministère des Finances a participé à cinq rencontres.

Priorités d'action ministérielles

Pour l'exercice financier 2003-2004, les activités de sensibilisation et de formation en matière de protection des renseignements personnels seront poursuivies et une attention particulière sera portée afin d'accroître la sensibilisation du personnel.

LES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

De façon générale, pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général, le Ministère procède de la manière suivante :

- analyse des recommandations;
- transmission des réponses et commentaires au Vérificateur général;
- détermination de mesures correctrices possibles à l'égard des recommandations.

En 2001-2002, le Vérificateur général a formulé, dans son rapport, des recommandations portant sur la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

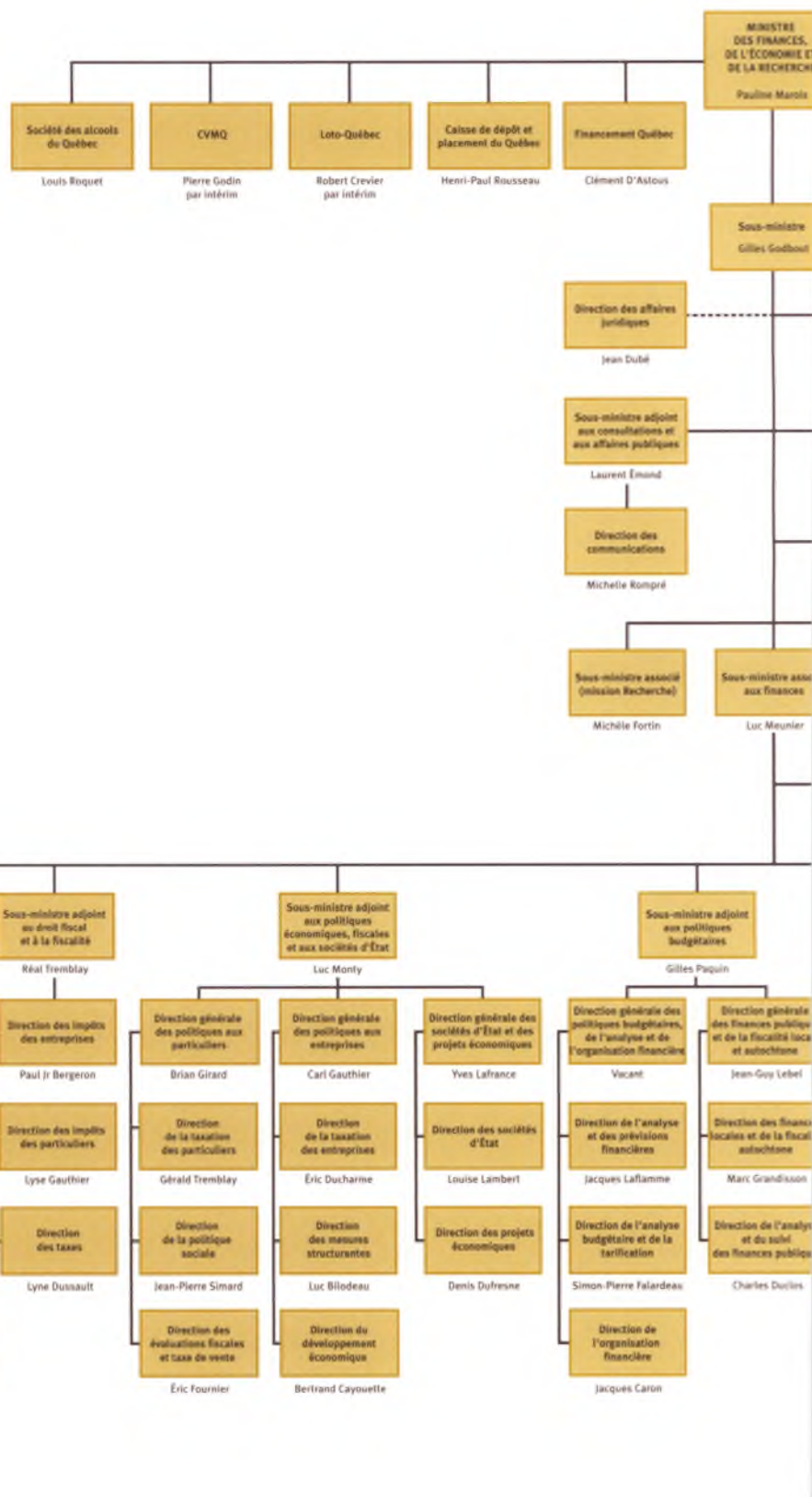
Outre la plupart des sujets qui sont de nature « comptable » et pour lesquels le Ministère a déjà fait connaître sa position conformément aux normes de la profession, une seule recommandation de matière administrative a été soulevée et a trait à la date de publication tardive des états financiers consolidés. C'est ainsi que le Ministère contribuera à l'engagement pris par le gouvernement lors du *Discours sur le budget 2003-2004*, de rendre publics, dans un délai maximum de six mois après la fin de l'année financière, les états financiers du gouvernement certifiés par le Vérificateur général.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'inclusion des résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation dans ceux du gouvernement, le gouvernement entend mettre en place les mécanismes requis de gestion des réseaux et de suivi de leurs opérations, dès le prochain budget. D'ici là, l'information sur la situation financière des réseaux sera publiée en note aux états financiers du gouvernement. Le Ministère mettra en place les processus nécessaires permettant la mise en œuvre de cette autre orientation prise par le gouvernement dans le cadre du *Discours sur le budget 2003-2004*.



ANNEXE

ORGANIGRAMME



Il est à noter que l'organigramme fait état de la situation au 31 mars 2003 et ne présente donc que la structure de la « mission Finances » intégrée au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.



